

La Sentinelle

Quotidien socialiste

ABONNEMENTS

1 an 6 mois 3 m. 1 m.
SUISSE . . 10.80 5.40 2.70 0.90
ETRANGER 26. — 13. — 6.50

ANNONCES

LA LIGNE 10 CT.
RECLAME, en 3^e page . 25 »
PETITES ANNONCES, p^r
3 insertions 75 »

LA SENTINELLE de ce jour paraît en 6 pages.

Parti socialiste neuchâtelois
Congrès extraordinaire
Dimanche 26 novembre, à 10 h. du matin
à l'Hôtel de la Gare, à CORCELLES
Ordre du jour:
Elections au Conseil d'Etat et au Grand Conseil
Nous comptons sur une assemblée revêtue de l'importance du sujet.

Quelques mots à Renaudel

Très tardivement un article que Renaudel voulut bien (!) consacrer à «La Sentinelle» et à son rédacteur, me tombe sous les yeux. Je ne saurais le laisser passer sans trahir en quelque sorte la pensée qui nous anime et celle de Zimmerwald. Puisque Renaudel a bien voulu transmettre aux lecteurs de l'«Humanité» habitués à lire, à raisonner, à comprendre, quelques passages de la «Sentinelle», il aura certainement la loyauté de leur donner à lire aussi les quelques notes ci-dessous sans lesquelles les commentaires qu'il a donnés de nos citations manqueraient de loyauté. J'ai déclaré à plusieurs reprises et je le pense encore à l'heure actuelle malgré le dernier discours du Chancelier, que le gouvernement français ne désirait pas le conflit de 1914. Mais je n'ai jamais déclaré qu'aucune responsabilité ne pesait sur lui. Renaudel le sait et en ne citant à ses lecteurs que la moitié de ma pensée dont il tait avec soin l'autre moitié il la déforme. Dans ce même article du 23 octobre, il aurait dû tirer deux passages pour ne pas tronquer mon argumentation:

«...nous soutenons que le capitalisme est la cause profonde de la guerre — Vanderwilde l'a déclaré à La Chaux-de-Fonds — et que si tous les Etats n'étaient pas belliqueux en 1914, tous cependant avaient eu ou avaient encore une politique d'impérialisme et de conquête les empêchant d'imiter le geste de Ponce-Pilate...»

«Tel est le point de vue théorique que nous avons toujours soutenu et qu'aucun acte diplomatique, qu'aucun événement historique ne peut affaiblir (Donc, pas même le fait que la France en août 1914 ne voulait pas la guerre). Tel est le point de vue qui empêche tout socialiste de devenir un collaborateur de la guerre et ne lui permet qu'une fonction, belle entre toutes, celle d'artisan de la paix.»

Je préciserai cette déclaration en disant que si les socialistes ne peuvent empêcher la guerre ils ne doivent que la «subir» et avoir une attitude qui leur permette, en tout lieu et en tout temps de remplir l'admirable mission dont parlait Jaurès et que décèrèrent les Congrès internationaux. Sitôt la guerre déclarée, les socialistes doivent s'employer au rétablissement de la paix.

A cet effet, ils ne peuvent ni ne doivent se placer sur le terrain de l'Union sacrée, ils ne peuvent ni ne doivent donner des gages aux forces et aux partis de la bourgeoisie, engager leur responsabilité ou leur liberté d'action en se coalisant avec leurs gouvernements respectifs.

Leur devoir, leur grand et suprême devoir de socialistes, c'est de donner ouvertement leur adhésion à toute tentative pacifique, c'est de tout faire pour que l'Internationale puisse accomplir son œuvre de fraternité prolétarienne. Dites-moi, Renaudel, si vous n'étiez pas d'accord avec ce programme avant la guerre ou si vous ne l'approuviez pas. Qu'on relise l'«Humanité» d'aujourd'hui et que l'on constate contre qui elle déploie le plus de littérature à la «Homo». On devra reconnaître que c'est contre des socialistes.

E.-P. G.

Jugé par ses pairs

L'ex-libéral E. Béguin, qui marche dans la même parabole que R. Comtesse est jugé assez justement par les libéraux:

«On vote sur les propositions faites par MM. Béguin d'inscrire une somme de 5000 francs en faveur de l'assurance-vieillesse, et par Ischer, de fr. 20,000 pour le même objet. Au moment de passer au vote, M. Béguin déclare se rallier à la proposition Ischer. M. Clottu stigmatise avec énergie cette attitude de M. Béguin, qui ne peut être envisagée que comme un pur battage électoral. Au vote, c'est la proposition de fr. 5000 qui obtient la majorité.»

C'est la «Suisse libérale» qui dit cela!

Le général éduqué

Nous avons publié il y a quelques jours la virulente critique que la «Tagwacht» adressait au général.

On connaît les faits: La rédaction du journal avait reçu de militaires au service de nombreuses plaintes individuelles; mais elles étaient si vives à l'égard du haut commandement, qu'on les mit en quarantaine, dans l'attente d'une confirmation. Celle-ci vint sous la forme d'une accusation signée de 55 noms de soldats. Il n'y avait plus à hésiter; la rédaction fit son devoir et publia la requête de ses courageux correspondants.

Celle-ci a trait à des manœuvres qui se faisaient les 23 et 24 octobre. Un bataillon devait prendre position défensive. Les hommes avaient reçu l'ordre de creuser des tranchées. Par la neige et la pluie ils travaillèrent toute la nuit. Le sol était rocheux; au lever du jour, en dépit des efforts, les fossés n'étaient pas achevés.

Le général assistait aux manœuvres. Vers 10 heures du matin, il arriva en auto. A peine descendu de voiture, il adresse aux soldats citoyens l'aimable salut suivant: «Paresseux, flemmards, chiens fainéants; major, ne donnez aux soldats ni à manger, ni à boire avant que les fossés soient achevés!»

Il ne faut pas hausser les épaules et dire que ce sont là les petites habitudes des chefs militaires en général, et du général en particulier. Non, car 55 soldats ont apposé leur signature au bas d'un document de protestation, et cela signifie que ces soldats en ont assez de propos qu'ils admettent peut-être dans la plaisanterie et venant d'égal à égal, mais qu'ils ne souffrent pas, et ne souffriront pas, venant de haut et jaillissant sur eux comme une insulte. Pas même du général, et encore moins de lui que de n'importe quel sous-officier. Puisque c'est lui qui doit veiller à ce que les soldats soient traités en hommes, c'est lui aussi qui doit donner l'exemple. Et l'apostrophe citée plus haut n'est pas digne d'un chef; elle est odieuse lorsqu'elle s'adresse à des hommes qui ont peiné toute une nuit dans la boue.

La «Tagwacht» écrit: «Nous ne doutons pas que le général Ulrich Wille ne reconnaisse lui-même le bien-fondé de nos affirmations, car la droiture, la franchise, le respect de la vérité, sont à ses yeux l'essence de l'esprit et de la dignité militaires. Mais l'affaire n'est pas liquidée pour autant. Il n'y a ici aucune excuse. Plus le rang est élevé, plus les exigences sont grandes aussi. Comment le chef reprendra-t-il les subordonnés s'il s'abandonne lui-même de cette façon. Il doit être l'exemple pour tous ceux qui regardent à lui, et s'il ne peut l'être, alors qu'il s'en aille.»

Telle est l'accusation. Il est bien évident que la plupart des journaux suisses ne parlent qu'avec une certaine retenue confuse du fait relaté par notre confrère. Toutefois le manque de tact est relevé ici et là, et du reste la «Tagwacht» attend que le général lui-même prenne la parole... ou la plume. Les journaux bourgeois font mine de mettre en doute les renseignements, du reste précis à souhait, fournis par Grimm; celui-ci en rit, et dit: «On m'aurait déjà mis quelquefois la main au collet si on avait pu le faire. Malheureusement je prends mes mesures pour ne pas parler sans preuves, et cette fois encore, j'ai par devers moi un petit arsenal de documents qui me procure toute l'assurance et toute la tranquillité d'esprit nécessaires.»

«On en reparlera.»

Appréciation suspecte

Les «Münchener Neueste Nachrichten» écrivent ce qui suit concernant la réponse du Conseil fédéral aux Alliés. Nos lecteurs trouveront bien cette appréciation un peu suspecte:

«Un non catégorique, telle est la réponse de la Suisse, et l'Entente peut remettre dans sa poche sa note mielleuse. Les Alliés sont avertis désormais et savent qu'ils n'arriveront pas à faire avec la Suisse ce qu'ils ont réussi à faire avec la Grèce et avec la Norvège.»

«Si, après ce refus catégorique aux exigences de la Quadruple-Entente, d'autres pourparlers surviennent entre elle et le gouvernement suisse, celui-ci est campé sur une base solide et saura bien le défendre. En Allemagne, on se réjouit sincèrement de constater avec quelle honnêteté et avec quelle fermeté la Suisse voisine sait garder ses droits et sait remplir ses devoirs de neutralité, qui sont parfois difficiles à observer. Cette attitude de la Suisse se détache brillamment de l'attitude méprisante de ces pseudo-neutres qu'on a pu observer au cours de cette guerre, et qui ont compromis pour jamais le véritable sens du mot neutralité»

Grand Conseil du canton de Neuchâtel

Séance du 23 novembre, à 8 1/2 h. du matin. Présidence de M. Paul Mosimann, présid.

Naturalisations
Fritz Bachmann lit le rapport des naturalisations. La commission propose au Grand Conseil d'agréer les naturalisations présentées lesquelles sont au nombre de 12, dont 9 de La Chaux-de-Fonds (M. Bussi, O. Chodera, J. Girard-Clos, G. Humbert, F. Mayr, L. Mœnig, G. Poyard, N. Weill, G. Wirth), une de Travers (Hochdoerffer), une de Bôle (F. Neumann) et une des Brenets (G. Seidel).

Contre la quatrième année pédagogique
M. Matthias fait allusion au débat d'hier et cite entre autre ce qu'a dit M. Otto de Dardel. Il poursuit: Lorsque une erreur a été commise, on doit la réparer et l'on ne doit pas critiquer ceux qui cherchent à la corriger. Le vote du 3 novembre fut une faute (!) On ne doit pas centraliser dans une localité du canton cette quatrième année. Hier, M. de Dardel a estimé que c'est là un progrès et que ce compromis s'imposait. Nous ne sommes pas de son avis. M. Matthias est persuadé que la majorité de la population du canton n'est pas d'accord avec cette création. On nous a dit: Ne revenez pas ici avec cette question, mais usez du referendum. C'est là la procédure qu'il faut employer. C'est entendu. Ce referendum sera lancé si le Grand Conseil ne revient pas sur sa décision, mais il serait de beaucoup préférable que nous réglions cela aujourd'hui car le peuple ne saurait pas discuter cette question avec toute la courtoisie qui est observée ici (!!) D'autre part ne perdons pas de temps.

M. A. Piguët estime que le Grand Conseil peut remettre ce travail sur le métier. S'il est utile de revenir sur le vote, pourquoi ne le ferions-nous pas? La question de la procédure est secondaire, tandis que le fond de la question est surtout ce qui doit être envisagé.

Cette décision est une agression brutale de ceux du Bas contre ceux de la Montagne. Il parle du recrutement. Ce dernier se trouverait en baisse si les élèves devaient se rendre à Neuchâtel. Il critique l'école centrale unique comme s'il était un expert en cette matière. Il termine en disant qu'on veut détruire les institutions du Haut.

M. Otto de Dardel dit que Piguët se trompe quand il cause d'agression du Bas contre la Montagne et proteste contre cette accusation. Il voudrait savoir si la discussion est retirée ou pas. Il ne veut pas perdre son temps si c'est le peuple qui doit se prononcer, c'est-à-dire si la motion est retirée.

M. Quartier-la-Tente dit que le Conseil d'Etat ne peut accepter cette motion, ne pouvant être d'accord avec la procédure qu'on veut introduire aujourd'hui. Quant au Grand Conseil, il est libre de prendre maintenant la décision qu'il veut. Le Conseil d'Etat n'aura plus qu'à s'incliner. Il passe en revue les divers cantons qui n'ont qu'une école normale unique. Il affirme que les écoles de districts ne sont pas des sections pédagogiques. Il est allé dans ces écoles, il a dû constater que l'enseignement est un mélange qui ne peut être heureux pour nos futurs pédagogues. On prépare de futurs instituteurs, architectes, médecins, etc. Il est certain que l'école centrale unique est l'idéal, mais puisque cet idéal ne peut être atteint, soyons satisfaits que nous puissions avoir au moins une quatrième année pratique centralisée à Neuchâtel. Cela rendra service aux Montagnes qui n'auront pas de frais à faire pour cette quatrième année. Il déplore les discussions épiques d'il y a quelques années, quand on commençait l'examen de la nouvelle loi. Il rompt une lance contre T. Combe qui a écrit toutes sortes de choses, jadis, dans la «Gazette de Lausanne». Il parle des bourses et ne comprend pas qu'on puisse admettre qu'il est humiliant de profiter de ces bourses. Il faut, à ce sujet, avoir une autre notion. Enfin il désirerait voir qu'il y ait plus d'entente entre la Montagne et le Bas. En général, dans notre canton, il semble que l'intérêt du district ou de la localité prime toujours l'intérêt du canton. C'est infiniment regrettable.

Jules-F. Jacot, du Locle, regrette qu'on doive revenir sur cette discussion, mais il vaudrait mieux revenir en arrière maintenant plutôt que de lancer un referendum. Il relève le fait que l'assemblée a ri lorsqu'un député de l'extrême-gauche (Inaebnit) a dit que cette question n'était pas suffisamment étudiée tant paradoxal que cela paraît, il y a du vrai quand même.

M. Quartier-la-Tente déclare qu'il ferait son possible avec les autorités scolaires pour améliorer autant que faire se peut, l'enseignement pédagogique. On lui a suggéré hier l'idée de donner un délai de 10 ans (!!!) aux communes pour s'organiser en vue de faire donner aux élèves un enseignement unique. A la votation, la motion est repoussée par 56 voix contre 23. (M^e Bolle a voté contre la motion).

Exercice des droits politiques (suite)

Le rapporteur indique les modifications rédactionnelles proposées par la commission. La proposition Schurch, concernant la privation du droit de vote pour impôt arriéré reçoit une demi-satisfaction (nous y reviendrons).

Concernant la R. P., la commission propose le système du quotient réduit défendu par Stroele dans la «Sentinelle», mais avec attribution du reste à la liste la plus forte. Les socialistes, par l'organe d'Inaebnit soutiennent le projet Coullery, mais font minorité. Après un petit discours de M. Guyot, dont on aurait pu aisément se passer, la loi est acceptée à une grande majorité.

Interpellation sur le 3 septembre

Notre camarade Schurch, pièces en mains, établit une contradiction entre les dires du Conseil d'Etat et ceux du Conseil fédéral. Aux Chambres fédérales, MM. Muller et Decoppet ont déclaré que les troupes étaient entrées à La Chaux-de-Fonds à la demande du Conseil d'Etat, avec son assentiment pour le moins. C'est là une contradiction étrange avec la réclamation du Conseil d'Etat adressée à Berne et dans laquelle on relève le danger de la présence des troupes. D'un autre côté, le Conseil d'Etat s'est rendu complice des mesures prises par les autorités fédérales en publiant le décret du 3 septembre.

M. A. Calame refait longuement l'histoire et cherche à dégager la responsabilité du Conseil d'Etat par cet étrange argument:

«Le Conseil fédéral nous donna des ordres inconstitutionnels, il est vrai, mais en vertu de ses pleins pouvoirs. Nous devons nous incliner!»

Comment! Berne aurait le droit d'obliger un gouvernement cantonal à voter un décret que celui-ci voudrait ne pas prendre?

Schurch déclare n'être pas satisfait par ces explications et on le comprend. Il ne peut admettre cette souplesse du Conseil d'Etat devant les autorités fédérales et constate que quelqu'un a trompé en cette affaire. Selon les explications fournies, il apparaît que ce furent les déclarations faites par MM. Muller et Decoppet qui n'ont pas exprimé la vérité.

Contre les déportations et la traite des blancs

MM. Favarger et V. Tripet développent les deux motions déposées à ce sujet. Seul le gouvernement suisse n'a pas protesté contre les déportations du Nord de la France, a dit M. Favarger. Il faut que le débat de ce jour ne soit pas platonique mais que notre protestation arrive au pied du trône fédéral. La politique de Berne à ce sujet ne saurait décidément être approuvée.

V. Tripet: La proposition que j'ai l'honneur de vous faire, d'accord avec un très grand nombre de députés, procède du même esprit qui a dicté la proposition de M. Favarger.

«Comme les français des départements envahis, les belges sont soumis par le gouvernement allemand à un régime inqualifiable, à un vaste système d'esclavage pur et simple.»

En effet, une ordonnance a été affichée dans toutes les parties de la Belgique qui se trouvent sous le contrôle du gouverneur général. Cette ordonnance est de la teneur suivante:

«Art. I. — Les personnes aptes au travail peuvent être forcées à travailler, «même loin des localités qu'elles habitent», au cas où elles sont, à la suite du jeu, de l'ivresse, de la paresse, etc., à la charge de tierces personnes.»

«Art. II. — Tout habitant est obligé de prêter son concours en cas d'accident, «de danger d'ordre général ou de catastrophe publique» — même en dehors des localités qu'il occupe. On peut l'y contraindre en cas de refus.»

«Art. III. — Quiconque refuse d'exécuter ou de continuer à exécuter le travail auquel il peut être obligé en vertu des articles I et II sera puni d'un emprisonnement pouvant se monter à trois années et d'une amende de dix mille marks au maximum, au cas où de nouveaux arrêtés ne fixent pas de peines plus élevées.»

«Les administrations militaires et les conseils de guerre allemands sont compétents.»

Cette ordonnance enlève aux ouvriers qui, jusqu'à maintenant, avaient pu, grâce aux comités de secours, refuser de travailler pour l'invasisseur, cette faculté de résistance passive.

Les dépêches de ces derniers jours, annonçant les déportations en masse, ne permettent plus d'illusions sur la manière en laquelle cette ordonnance est appliquée.

Les déportations, le travail forcé en Belgique ont été implicitement avoués par le manifeste von Bissing. A défaut d'autres preuves, cette mesure porte suffisamment en elle, d'ailleurs, ce caractère de cruauté réfléchie et implacable qui distingue les actes du gouvernement allemand. Le doute n'est plus possible. Le devoir du Grand Conseil est de souli-

guer par un vote cette indignation que suscite dans le canton tant de barbarie; le peuple neuchâtois l'approuvera unanimement s'il engage le Conseil d'Etat à faire des démarches pour qu'enfin le gouvernement suisse proteste contre cette nouvelle violation du droit des gens.

Il ne faut pas objecter, comme quelques-uns l'ont fait tout bas, que ces protestations sont inutiles. Nul n'a pu mesurer la force de résistance de ces grands mouvements d'indignation publique. Le gouvernement allemand, lui, n'a pas méconnu la puissance de ces impondérables, car il s'est toujours efforcé de donner, des actes de barbarie qu'il faisait commettre, des explications aussi vaines que laborieuses.

Il ne convient pas, en tout cas, que notre gouvernement continue à se replier dans l'attitude de neutralité veule qu'il a adoptée au début de la guerre. Il faut qu'il fasse droit à l'appel du gouvernement belge; la monarchie hollandaise a bien eu ce courage, elle.

Si le gouvernement fédéral, malgré la démarche du Conseil d'Etat neuchâtois, s'obstine, il saura du moins que la politique de neutralité complice ne trouve pas d'approbateurs chez les Neuchâtois.

M. Henri Calame accepte les deux propositions et exprime l'espoir qu'elles recevront à Berne un accueil favorable. Le Grand Conseil les vote à l'unanimité.

M. Mosimann a clôturé la législature par un petit discours de circonstance et la session est close.

Au Grand Conseil bernois

Séance du 23 novembre.

Loi sur les communes (suite). — Ici se place une demande du syndicat évangélique réformé qui demande au Grand Conseil d'introduire dans la loi le «Droit de vote des femmes dans les affaires paroissiales». Cette demande est vigoureusement soutenue par le Directeur des Cultes Burten.

Münch est chargé de présenter le point de vue socialiste qui est favorable à la concession de ce droit de vote, mais qui veut l'étendre et faire de la femme un électeur dans tous les domaines et la placer sur un pied d'égalité avec l'homme.

L'article 95 est adopté avec une modification rédactionnelle. Ainsi les femmes auront le droit de vote en matière paroissiale. C'est le premier pas.

On passe à la discussion de la proposition socialiste, tendant à accorder le droit de vote aux femmes dans tous les domaines. Il n'y aura rien de surprenant pour les lecteurs de la «Sentinelle» quand ils liront que le gouvernement et la commission sont adversaires de la réforme. Après Bühler, c'est le chef des paysans, Jenny, qui veut éviter le débat et propose de renvoyer cette question, de ne pas la mêler à la loi sur les communes, mais de la soumettre spécialement au peuple. Tous les orateurs reconnaissent le travail, l'intelligence, le savoir-faire des femmes. Ils constatent les progrès de l'idée, admettent que ce droit devra être accordé tôt ou tard, mais en saboteurs qu'ils sont, refusent d'entrer dans la voie qui leur est proposée et nous annoncent déjà qu'ils ne consentiront à la réforme pleine et entière que petit à petit. Pour qui sait la valeur de ces paroles au parlement bernois, cela signifie un renvoi de quelques siècles. Statistique en main, Münch montre comment de plus en plus et dans tous les domaines de la vie, le rôle de la femme prend plus d'importance. On nous a fait le reproche de chercher des électeurs en préconisant le droit des femmes. Cela montre l'ignorance absolue de ceux qui nous le font.

Zingg (soc.) montre combien de plus en plus l'esprit réactionnaire du canton de Berne amène les électeurs à désertier les scrutins. Il croit que le moment serait venu de changer ce système et le droit de vote des femmes ne peut que contribuer à faire disparaître cette indifférence.

Müller (soc.) est d'avis que cette question doit être discutée à fond, sans se préoccuper des craintes référendaires qui pourraient compromettre la loi. On a prétendu que ce n'était qu'en Amérique que les femmes avaient le droit de vote; il montre comment des peuples d'une haute culture comme le Danemarck, la Suède, la Norvège et la Finlande l'ont introduit et que c'est une honte pour la Suisse, l'ancienne république, et pour le canton de Berne, de s'être ainsi laissé devancer par ces peuples. La guerre a montré l'importance de la femme. Le groupe socialiste a réuni les signatures nécessaires pour demander sur cette question le vote par appel nominal. Il faut que nous sachions qui est avec nous et qui est contre. Kammernann (radical). — Il n'y a plus de vie de famille là où l'homme et la femme font de la politique (!).

On passe au vote par appel nominal. Le résultat est: pour le droit de vote des femmes: 18 voix; contre: 107 voix.

Typographes en grève militarisés

La motion suivante a été adoptée hier soir par le syndicat des typographes de La Chaux-de-Fonds:

«Inviter le Comité à s'approcher de l'Union Ouvrière de notre ville et du Comité Central pour protester énergiquement, par des manifestations ou par tout autre moyen contre l'ordre de marche envoyé aux typos lausannois; cet ordre de marche est un défi jeté à leurs légitimes revendications pour le renchérissement de la vie.»

Nouveaux engins de guerre allemands

On apprend que les usines de guerre allemandes sont en train de construire des mitrailleuses d'un nouveau type ne pesant pas plus de vingt-quatre livres et pouvant être emportées par un seul homme. Ces mitrailleuses, très perfectionnées, sont placées sur des trépieds fort légers et peuvent être mises en action en quelques instants.

Les mitrailleuses du type 1908, dont le déplacement nécessite deux chevaux, seront désormais transportées par hommes, les chevaux étant affectés au service de l'artillerie légère.

Ils viennent également d'intensifier l'usage des projecteurs. Plusieurs nouvelles sections dites «des projecteurs» ont été récemment formées. Elles se composent de quatre sous-officiers et de seize hommes et font partie de chaque régiment allemand.

Craïova

Craïova, chef-lieu du département roumain de Doli, est la cinquième ville du royaume. Elle compte 45,500 habitants. Elle est à peu près au centre de la riche plaine de la Petite-Valachie, sur la rive gauche du Jiu, à 120 kilomètres à vol d'oiseau d'Orsova, sur la grande ligne qui vient de Transylvanie, traverse la Roumanie et aboutit à Constantza en passant par Bucarest. Malgré l'importance de sa population, elle a conservé l'aspect d'une petite ville de province et ne contient pas d'édifices remarquables; mais c'est un centre agricole où se fait un grand commerce de céréales. Elle est la tête de ligne de l'embranchement de voie ferrée qui mène à Vidin, sur le Danube, à l'extrémité sud-occidentale de la Roumanie; elle se trouve sur la ligne de Bucarest, dont elle est séparée par 180 kilomètres à vol d'oiseau, coupés de rivières qui forment autant d'obstacles à l'invasion ennemie.»

NOUVELLES SUISSES

La grêle après vendange. — On nous annonce de Berne que le Conseil fédéral a décidé définitivement de faire opérer, sur tout le territoire suisse, l'inventaire des stocks de pommes de terre. Le bureau fédéral de statistique a été chargé de ce travail et la section agrarienne de cet office s'est mise immédiatement à l'œuvre.

Le recensement s'opérera de la même façon que celui du bétail.

Les condoléances du Conseil fédéral. — Mercredi matin, à 10 heures, le baron de Gager, ministre d'Autriche-Hongrie, s'est rendu auprès du président de la Confédération et du chef du Département politique pour leur faire part du décès de l'empereur François-Joseph. Aussitôt après avoir été informé de cette nouvelle, le Conseil fédéral a envoyé au nouveau souverain un télégramme de condoléances. Le ministre de Suisse à Vienne a été chargé télégraphiquement d'exprimer au gouvernement impérial et royal les condoléances du Conseil fédéral et du peuple suisse et de déposer une couronne sur le cercueil du défunt. En outre, le président de la Confédération et le chef du Département politique se sont rendus à la légation d'Autriche-Hongrie pour exprimer personnellement au baron de Gager les condoléances du Conseil fédéral. En signe de deuil, le drapeau fédéral a été hissé à mi-mât, sur l'aile ouest du Palais fédéral. Il en sera de même le jour des funérailles de l'empereur.

La marée de Hollande. — L'Allemagne a levé il y a quelque temps l'interdiction du transit de la marée hollandaise, qu'elle avait ordonnée au mois d'août, afin d'empêcher les Hollandais de vendre une partie de leurs poissons — le quart — en Angleterre. Mais le résultat a été celui que la Suisse pouvait redouter. Les Hollandais ont livré ce qu'ils ne pouvaient vendre à la Suisse, aux Alliés, qui accaparent désormais le 40 pour cent de la pêche hollandaise.

ARGOVIE. — Exploitations minières. — Le Conseil d'Etat du canton d'Argovie propose au Grand Conseil d'accorder la concession pour 75 ans à la Société de la Birme, à Birnenstorf, disposant d'un capital-actions de 200,000 francs, en vue de sondages et éventuellement de l'exploitation de gisements de magnésie et de sulfate de soude dans les communes de Birnenstorf, Gobenstorf, Windisch, Hausen et Habsburg. Ces sels seraient utilisés sous forme d'eau minérale. La part de l'Etat au produit brut est de 10%. Au bout de 75 ans, l'entreprise deviendra propriété de l'Etat.

ARGOVIE. — Pour les céréales. — Les immenses hangars construits au-dessous de la gare aux marchandises d'Aarau pour emmagasiner le blé de la Confédération sont en partie terminés. Une trentaine de pignons sont rangés côte à côte, offrant abri à environ 10,000 wagons de blé. On a déjà commencé à emmagasiner des céréales.

VAUD. — Le lait manque. — Voici l'ordre du jour voté à l'unanimité par le Conseil communal (législatif) de Lausanne:

«Le Conseil communal de Lausanne, considérant la disette du lait et du beurre, demande par l'entremise de la Municipalité au Conseil fédéral, actuellement l'organisateur de la répartition de ces denrées dans notre contrée, comme dans toute la Suisse, de prendre immédiatement les mesures les plus énergiques pour parer à cette disette et passer à l'ordre du jour.»

La discussion fut très vive. Notre camarade Naine qui dénonça avec vigueur l'attitude du Conseil fédéral ne plut pas à M. Bersier, mais ne manqua pas d'impressionner assez vivement même les députés bourgeois.

JURA BERNOIS

Parti socialiste du Jura-Sud

Dimanche, 26 novembre, à 2 heures après-midi, au Café fédéral, à Tavannes, assemblée régionale pour les socialistes de la vallée de Tavannes, Moutier et Tramelan.

Pour le vallon de St-Imier, l'assemblée aura lieu à Villeret, à l'hôtel de la Couronne, à 2 heures après-midi.

Comité Directeur.

CANTON DE NEUCHÂTEL

Aux comités de district du Parti. Nous rappelons aux comités de district que les listes de candidats doivent être déposées à la préfecture au plus tard dimanche soir avant minuit.

Parti socialiste de Neuchâtel-Serrières

Assemblée générale du parti le vendredi 24 novembre 1916 à 8 heures du soir au Grutli.

Ordre du jour: Elections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat.

Camarades, vu l'importance de cette assemblée, nous comptons sur votre présence.

VAL-DE-TRAVERS. — Parti socialiste. — Assemblée générale des électeurs socialistes du Val-de-Travers, à Fleurier, salle du Casino, le samedi 25 novembre, à 8 1/4 h. du soir.

Ordre du jour:

1. Rapport du Président du Comité de district;
2. Elections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat. Désignation des candidats socialistes du district;
3. Discours du camarade Léon Tripet, candidat théolog.

Tous les électeurs sont instamment priés d'assister à cette assemblée. Les sections sont priées de convoquer personnellement leurs membres.

Le Comité de district.

BUTES. — Parti socialiste. — Assemblée générale, le samedi 25 novembre, à 7 heures du soir au local du Stand.

Ordre du jour: 1. Elections au Grand Conseil. — 2. Divers.

Tous les socialistes sont instamment invités à participer à cette importante séance.

Le Comité.

CERNIER-FONTAINEMELON. — Parti socialiste. — Assemblée générale, samedi, le 25 novembre 1916, à 8 heures du soir, à Cernier, Brasserie de l'Univers.

La présence de tous les membres est indispensable.

GENEVEYS s/COFFRANE. — Ecrasé. — Le nommé Emile Hildebrand, aux Geneveys-sur-Coffrane, abattait du bois dans la forêt, quand il fut pris sous un sapin en le débranchant. Son beau-frère dut couper le sapin en deux pour pouvoir le dégager. Le malheureux est mort mercredi soir à 5 1/2 heures.

Une campagne de dignité

Voici les élections qui approchent. Le parti socialiste a réclaté de la dignité et de la bonne humeur. Des adversaires semblent enfin avoir compris que ce système a du bon. Le parti radical a envoyé aux deux autres partis de la ville une lettre qui le prouve. La section socialiste a répondu avec fermeté et dignité. La «Sentinelle» s'engage à collaborer à l'effort du parti et à tout faire pour que la campagne qui s'ouvre, soit une campagne de dignité.

Voici les lettres en question:

La demande du Parti radical

La Chaux-de-Fonds, 17 novembre.

Au Parti socialiste, section de La Chaux-de-Fonds.

Monsieur le Président et Messieurs,

On a souvent manifesté, dans la population de La Chaux-de-Fonds, du regret de l'acrimonie que revêtent les élections dans les derniers jours des campagnes électorales.

La «Sentinelle» du 14 juillet 1915 s'est faite l'écho de ces regrets à mesure qu'elle publiait ces lignes, sous la plume de son rédacteur politique, M. E.-P. Graber:

«L'âme populaire est malheureusement encore trop peu maîtresse d'elle-même. L'élection idéale, celle que nous devrions pouvoir réaliser, serait une élection sans manifestations de la dernière heure, sans tambour ni fanfares, même sans manifestation dans la rue.»

Dans un but d'apaisement nécessaire au bien de la cité, vu les circonstances pénibles que nous traversons, nous nous permettons de faire nôtres les propositions de votre organe. Nous vous offrons de conclure entre les trois partis politiques de notre ville un arrangement au terme duquel aucune manifestation d'ordre politique n'aura lieu sur la rue les samedi et dimanche 2 et 3 décembre, à savoir: ni distribution de manifestes, ni batteries de tambours, ni cortèges avec ou sans fanfares, ni manifestation dans la rue. En un mot: la liberté aux ci-

toyens d'exprimer leur opinion sans être enervement aux heures du scrutin.

Nous adressons, par ce courrier, copie de notre lettre au Comité de l'Association démocratique libérale.

Dans l'attente de votre prompt réponse favorable, nous vous assurons, Monsieur le Président et Messieurs, de toute notre considération.

Au nom du Comité de l'Association patriotique radicale

(Section de La Chaux-de-Fonds):

Le secrétaire, Le président,
Fritz KUENZLI, A. MATTHIAS.

La réponse du Parti socialiste

La Chaux-de-Fonds, 23 novembre.

Au Parti radical, en ville.

Monsieur le Président et Messieurs,

Votre lettre du 17 courant nous est bien parvenue; nous nous permettons les quelques remarques suivantes:

Le 14 juillet 1915, notre camarade E.-P. Graber indiquait dans «La Sentinelle» ce que devrait être une élection idéale. Il ajoutait:

«Malheureusement, on n'a rien fait pour donner à l'âme populaire le moyen de se guider avec une certaine sérénité et avec une certaine certitude dans le maquis des arguties, des erreurs, de la duplicité, du jésuitisme, de l'apparence, du mensonge même.»

Pensez-vous qu'en un an les citoyens aient subi une transformation intellectuelle suffisante pour qu'on puisse enfin songer à une «élection idéale»?

Nous ne le pensons pas, et nous le regrettons.

Cependant, nous serons infiniment heureux de nous rapprocher autant que possible de cet idéal.

Nous nous rendons le témoignage que nous avons fait au cours des dernières campagnes un bel effort pour renoncer aux personnalités et pour demeurer de bonne humeur.

Nous n'avons guère été payés en retour. Il nous serait aisé de citer de nombreux passages du «Chaux-de-fonnier» et d'autres journaux, aisé de vous rappeler le faux de la photographie, pour l'établir.

Que les partis radical ou libéral se mettent d'accord avec nous ou pas, nous continuerons à relever ainsi le niveau de nos luttes électorales.

Mieux nous serons suivis par les deux partis bourgeois, plus nous pourrions marcher vite en la voie que nous nous sommes tracée de propos délibéré.

Ce qui nous étonne c'est que vous nous proposez l'épurement en demandant que l'on supprime les moyens les plus légitimes, les moins blessants pour la dignité du citoyen, moyens que nous employons d'ailleurs plus largement que les autres partis.

Supprimer les manifestations dans la rue? Vrai, nous ne pensons pas que ce moyen ait quoi que ce soit de répréhensible.

Supprimer les manifestes en rue?

Nous ne songeons qu'à distribuer notre programme et comme d'habitude ne distribuerons de manifestes le samedi que si nos adversaires nous y obligent en lançant à la dernière heure des «faux» ou des calumnies personnelles.

Même si vous ne nous donnez pas la preuve de votre loyauté en ne recourant qu'à d'honnêtes moyens nous sommes décidés à travailler sans cesse à donner à nos campagnes électorales un caractère de haute dignité.

En résumé nous ne voyons pas qu'il y ait quelque nécessité à un accord. Notre attitude ne dépend pas de celle de nos adversaires.

Ils ont toute liberté d'améliorer leurs moyens de lutte et nous nous réjouissons de leurs efforts en ce domaine.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom du Comité:

Le Président, Le Secrétaire,
Ls SCHELLING, César GRABER.

Retenue de gain chez les internés

Il ne sera pas fait de retenue sur le gain si celui-ci ne dépasse pas 1 franc par jour; de 1 fr. à 1 fr. 40 le surplus seul est retenu, à partir de 1 fr. 40 le 40% est retenu selon l'ordre formel.

Les pourboires ne sont pas autorisés, ils doivent compter comme gain. Les chefs de secteurs et les coiffeurs doivent, si la chose est possible, et paraît nécessaire, recevoir leur indemnité de la caisse de secteur; ils ne peuvent recevoir de rétributions de la caisse extraordinaire. Les tailleurs et cordonniers seront payés par les caisses de secteurs. En cas d'insuffisance de la caisse de secteur, il me sera fait un rapport.

A l'avenir, les massages seront faits par les internés; les médecins traitants instruiront à cet effet des internés qui travailleront sous leur contrôle. Si un masseur est occupé toute la journée, ou du moins pendant la plus grande partie, il pourra recevoir une rétribution qui ne dépasserait pas 1 franc. Toute note de massage sera refusée.

Neuchâtel, le 20 novembre 1916.

L'officier sanitaire dirigeant la région Jura-Ouest.

(sig.) Lt-col. de POURTALES.

AU PROGRES LA MAISON VENDANT LE MEILLEUR MARCHÉ

Maison Naphtaly

La Chaux-de-Fonds Le Locle

Complets pour hommes, à fr. 40, 45, 50, 60 et 65
Ulster étoffes anglaises, à fr. 35, 40, 45, 50 et 55
Ulster étoffes foncées, qualité extra, à fr. 60 et 65
Pardessus à col velours fr. 45, 50 et 60
Ulster pour jeunes gens et enfants étoffes anglaises fr. 20 à 40
Costumes pour garçons, fr. 12 à 35
Pantalons cotonne, doublés, fr. 8
Pantalons mi-laine, doublés, fr. 12 à 15
Spencers pour hommes, fr. 8 à 22

Maison Naphtaly

La Chaux-de-Fonds Le Locle

Cinéma PALACE

CHAUX-DE-FONDS

Du 24 Novembre

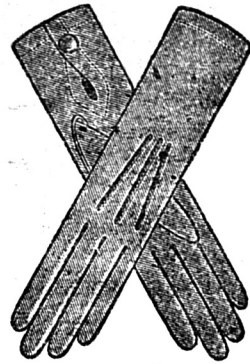
CHAUX-DE-FONDS

Le Mot de l'Énigme

Splendide drame réaliste en 3 parties, par M^{lle} Robinne

2736

Gants



en
Peau
Jersey
Tricots

vous trouvez
chez

Adler

Léopold-Robert 51

Chaux-de-Fonds

Visitez notre vitrine

TEMPLE FRANÇAIS

Portes : 4 h. Dimanche 26 novembre 1916 Concert: 4 1/2 h.

Concert de l'Union Chorale

M. L. de la Cruz-Frœhlich, baryton
M^{me} A. LAMBERT-GENTIL, pianiste
Direction : M. G. Pantillon, prof. P23731 2713

Prix des places : Galeries numérotées, fr. 3.— et 2.— ; Amphithéâtre de face numéroté, fr. 2.50 ; Amphithéâtre de côté, fr. 1.50 ; Parterre de face, fr. 1.— ; Parterre de côté, fr. 0.50.
Billets en vente à l'avance à la **Papeterie-Librairie LA CENTRALE**, Léopold-Robert 31. — Le soir du concert, à la porte de la Tour.

Apollo! Apollo!

Ce soir, au Nouveau Programme

Le Sang | **Les Apaches**
Polonais | **Modernes**

Deux superbes drames réalistes et d'aventures

2735

Exposition de Peinture

de M^{lle} WOOG

et de MM. ZYSSET, SCHWOB, HUMBERT

Grande Salle de l'Hôtel-des-Postes

Du samedi 25 novembre au mardi 5 décembre

Ouverte de 10 h. à midi et de 1 1/2 à 4 1/2 h.

Vernissage, samedi 25 novembre à 2 heures

Boucherie Passage du Centre



Toujours bien assorti dans toutes les viandes fraîches ainsi que

Choucroute 50 ct. Sourière 50 ct.

Porc salé et fumé

Cervelas - Gendarmes - Wienerlis

Service d'Escompte Neuchâtelois 2650

On porte à domicile.

Téléphone 16.95. Se recommande, E. SCHEURER.

Exposition de Chrysanthèmes

Magasin Antoine

64, rue Léopold-Robert, 64

(Ancien local)

2734

Entrée libre Entrée libre

Grand Magasin d'Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie

Sœurs JEANNERET

Succ. de Veuve P. JEANNERET

LOCLE Place du Marché LOCLE

L'assortiment p^r les Fêtes de Noël et Nouvel-An est au grand complet

Nous conseillons à notre bonne clientèle et au public en général, dans leur propre intérêt, de ne pas attendre au dernier moment pour les achats de fin d'année, car nous avons encore beaucoup de marchandises n'ayant pas subi de hausse.

2720 Voir les devantures. Escompte neuchâtelois

Apollo! Apollo!

En présentant cette annonce à la Caisse, une réduction de

50%

est accordée aux Deuxièmes et Premières places, le jeudi et le vendredi

Ouvriers! Faites vos achats chez les négociants qui favorisent votre journal de leurs annonces

100

Fin de Saison

sur tous les

d'escompte

Chapeaux garnis p^r dames et jeunes filles

Formes Feutre, velours et mélusine

Fournitures pour modes

Les articles en série exceptés

Trois séries Réclame

Série I
Chapeaux garnis
Canotiers velours
Petite forme
Très élégant **5⁹⁵**

Série II
Chapeaux garnis
Feutre et velours
Grande forme
Très chic **7⁹⁵**

Série III
Chapeaux garnis
Feutre et velours
Très riche **10⁹⁵**

Choix considérable dans les Dernières Nouveautés parues en

Nouvelles Blouses

Série I
4.90

Série II
5.90

Série III
6.90

2842

Grands Magasins

Julius Brann

La Chaux-de-Fonds

Scala

Société de Gymnastique « Ancienne Section » de Dames

Les personnes qui désirent faire partie de la Société peuvent se faire inscrire le vendredi, dès 8 heures du soir, à la Halle de l'Ecole de Commerce, et auprès du moniteur, M. Edouard Berger, rue du Doubs 7, et auprès du président, rue du Grenier 39 e.
Leçons gratuites. P.23749 2721

Occasion!

Fin de Saison

Rabais du 20 au 30 % sur toutes les formes velours, feutres, fantaisies et fleurs, chapeaux velours pour fillettes et garçons. Liquidation de lainages. Se recommande.

Hélène CHOPARD, modiste
— Sonvilier —

Boucherie  Charcuterie

Albert JEANRENAUD
119, Rue du Commerce, 119

Toujours bien assortie en
BŒUF première qualité
VEAU : : :
PORC : : :
et fine Charcuterie
aux prix du jour

Service d'escompte Neuch.
TÉLÉPHONE 12.24
— On porte à domicile —
2718 Se recommande vivement.

Scala

Groupe des Ouvriers
Monteurs de Boîtes

Importante
ASSEMBLÉE
Générale

Vendredi 24 novembre
à 8 1/4 h. du soir
à l'Amphithéâtre

Café-Restaurant du Chalet
Combe-Grüerlin (Recorne 25)

Tous les Samedis soir
à 7 heures

TRIPES

Vins de premier choix
P-15819-C 2653 Se recommande.

Livres On achète romans
populaires tous genres.
— Faires offres au magasin Kröpfl,
rue du Parc 66. 1978

Commune
de
Neuchâtel

A teneur de l'article 13 de la Loi sur les élections et sur les votations du 22 novembre 1894, les électeurs sont avisés que le

Registre civique

est mis à leur disposition dès ce jour au bureau du recensement (Hôtel municipal).

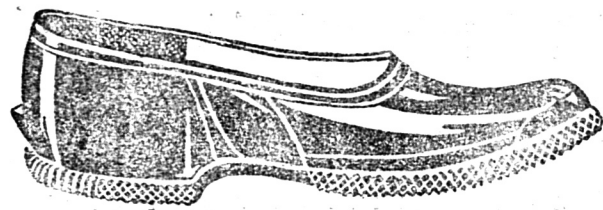
Les électeurs ayant égaré leur carte civique peuvent s'en procurer une nouvelle sans frais. H-5624-N 2593

Neuchâtel, le 19 novembre 1916.

Direction de Police.

Scala

CAOUTCHOUCS



Aux Magasins

Von Arx & Soder

2, Place Neuve, 2

2626

Casino Beau-Séjour, Neuchâtel

Sonntag den 26. November
Kassaeröffnung, 7 Uhr Anfang, 8 Uhr

Abendunterhaltung

gegeben vom
Grütli-Männerchor, Neuenburg

Direktion: Herr ANDRIST

Programm

1. Heimwärts, Chor von J. Heim.
2. S' Toggeburger Vreneli, Chor von Ambühl.

De Briefträger vo Hohbüel oder Die Macht der Töne

Es Volksstück i 4 Akte in Zürcher Dialekt, von Fritz MEIER, Zürich.

Eintrittspreis: An der Kassa, 80 Ct.; Vorverkauf, 70 Ct.

Die Billets sind erhältlich bei Coiffeur A. Pietsch und Lokal, Café du Grütli.

TANZ Nach Schluss des Programms TANZ 2719

Zu zahlreichem Besuche ladet höflichst ein Der Grütli-Männerchor.

Boucheries **BELL** Charcuteries
S. A.

Ménagères, si vous voulez sauvegarder vos intérêts, servez-vous dans nos magasins. Vous recevrez de la

Marchandise 1^{re} qualité
aux plus bas prix.

Nous avons exclusivement du bétail suisse de premier choix, et pour le rayon de La Chaux-de-Fonds il est bouchoyé aux abattoirs de la ville. 2601

Tickets d'escompte sur tous nos articles.

Boucherie-Charcuterie, Crêt-Vaillant, 3
LE LOCLE



Viande de Bœuf, Veau et Porc
de première qualité et au plus juste prix.

Bien assorti en Charcuterie

Téléphone 3.58. Timbres-Escompte
2708 Se recommande, Charles KNUTTI.

Combustibles

Branches sèches par stère. . . . fr. 12.—

D. CHAPPUIS

Bureau: Téléph. 3.27 Chantier: Téléph. 4.71

Scala

Boucherie-Charcuterie
J. SCHMIDIGER
Rue de la Balance 12

BŒUF 1^{re} qualité
depuis 1 fr. 40

VEAU
depuis 1 fr. 50

Bien assortie en **PORC**
fumé, Palettes, Filets, Jambons

LAPINS frais



Gaoutchoucs

Ressemellages avec talon, pr hommes 3.80, pr dames 2.80, garantis indécollables, ouvrage prompt et soigné. Achat de vieux caoutchoucs. — Se recommande, Alexis GATTIN, spécialiste, Serre 2, rez-de-chauss. 2636

Le D^r Perrochet

reprendra ses visites
et ses consultations
à partir du lundi 27 novemb.
P.23733 C 2712

Scala

ELISABETH GRUBER
Succ. de A. DOLLEYRES
Rue du Seyon 14-b - NEUCHATEL

Lingerie :: Tabliers
gas :: Chaussettes

Bon violoniste
Bon pianiste

sont demandés. Engagement à l'année. 2679
S'adr. au bureau de La Sentinelle.

Acheveurs

On demande acheveurs pour 13 lignes ancre. On sortirait aussi à domicile. — S'adresser rue du Parc 9 bis, 4^{me} à gauche. 2707

Remonteurs de finissages 13 lig. ancre sont demandés au comptoir rue du Parc 51. — **visiteur** A la même adresse, connaissant à fond la 13^{me} et 10 1/2^{me} ancre est demandé au mois ou à la journée. 2676

Chambre. A louer de suite chambre indépendante chez personnes tranquilles. — S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville 50-a. 2714

A vendre. On offre à vendre une belle brebis noire et blanche, un cabri de cinq mois et plusieurs chèvres portantes, à très bas prix. 2692
S'adr. au bureau de La Sentinelle.

Chien. A vendre un chien danois. — S'adresser chez M. H. Portenier, rue Jaquet-Droz 31. 2683

On demande à acheter 1 lit complet à une personne. 2680
S'adr. au bureau de La Sentinelle.

A vendre deux lits de fer (cage), un pupitre, litres, bouteilles, chopines. — S'adresser rue du Parc 35, 2^{me} à gauche. 2695

A vendre une grande malle, une commode-lavabo, un canapé usagé, un potager à pétrole trois feux, lampes à pétrole, piochards, pelles, râblais et outils de bûcherons. — S'adresser Ronde 41, au 1^{er}. 2690

Scala

Offre extra avantageuse

Environ 80 dz Caleçons pour hommes, depuis 2.90
Environ 40 dz Camisoles pour hommes, depuis 3.60
Environ 100 dz Chemises couleurs p. homm., dep. 3.75
Environ 50 dz Chemises poreuses, devant fant., d. 4.25
Environ 300 paires Pantalons p. hommes, dep. 4.30
Environ 100 Gilets pour hommes, dep. 3.90
Environ 100 Spencers pour hommes, dep. 8.—
Environ 60 Habillements complets p. homm., d. 45.—
Environ 40 Pardessus, au choix, p. homm., 45.—
Un lot Camisoles pour dames, depuis 2.—
Un lot Caleçons chauds pour dames, depuis 2.40
Un lot Chemises chaudes pour dames, depuis 3.25
Un lot Caleçons sport I. qualité, depuis 5.30
Un lot Tabliers de ménage, depuis 0.95
Un lot Tabliers à bretelles, depuis 1.25
Un lot Fourreaux, depuis 4.25
Un lot Blouses molleton, depuis 2.75
Un lot Blouses laine, depuis 6.50
Un lot Blouses soie, depuis 8.50
Un lot Blouses crêpe de Chine, depuis 14.50

Pantoufles pour dames, depuis 2.50
Pantoufles pour hommes, depuis 2.70
Cafignons pour dames, depuis 5.40
Cafignons pour fillettes, depuis 3.25
Cafignons pour enfants, depuis 3.—
Cafignons pour hommes, depuis 7.40
Souliers feutre, pour dames, depuis 8.50
Souliers velours pour dames, depuis 7.50
Souliers feutre pour hommes, depuis 9.75
Souliers en peau p. dames, dernière forme, dep. 16.50
Souliers en peau p. hommes, forme améric., dep. 18.50
Souliers en peau, pour fillettes et garçons, depuis 9.90
Socques Nos 31-35, à 4.80
Socques Nos 36-42, à 5.30
Socques pour hommes, Nos 40-47, à 8.50
Guêtres noires, deux boucles, à 1.50
Grand choix en fait de Souliers deux teintes, fr. 32.50, 29.50, 25.50, 24.50
Souliers sport pour hommes et dames.

Caoutchoucs russes Grand. 31-36
Fr. 2.75

Caoutchoucs pour Dames
Fr. 4.— et 4.75

Caoutchoucs pour Hommes
Fr. 2.75, 3.75, 4.75

Un lot Jupes pour Dames forme cloche, en loden et cheviotte, teintes gris, gris-fer, bleu marin et noir, depuis 19.50

Un lot Costumes pour Dames, légèrement démodés, au choix 19.50

Environ 150 Robes pour Fillettes de 3 à 14 ans, selon grandeur, depuis 5.50

Environ 150 Pantalons p^r Garçons de 3 à 14 ans, en coutil, drap, cheviotte, velours, selon grand., dep. 3.30

Que tout le monde profite au

MAGASIN DE SOLDES ET OCCASIONS

Se recommande, ACHILLE BLOCH, soldeur, de Neuchâtel

seulement 10, Rue Neuve, 10 - La Chaux-de-Fonds

(En face de la Pharmacie Coopérative)

2609